Affichage: du 16 décembre 2022 au 15 février 2023



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE
- 2 <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022</u>

Le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 08/11/2022.

3 - <u>DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA LOGE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX</u>

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 du budget annexe du lotissement communal La Loge.

4 - <u>REPRISE DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA LOGE</u>

Le Conseil municipal approuve la reprise ainsi que les écritures.

5 - CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA LOGE

Le Conseil municipal clôture le budget annexe du lotissement la Loge à l'issue de la gestion 2022

6 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER : INTÉGRATION DU VOTE PAR OPÉRATION

Le Conseil municipal adopte l'amendement du Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Châteauroux.

7 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve le Budget Primitif 2023 – Budget principal de la commune de Châteauroux.

8 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

Le Conseil municipal valide les modifications proposées et autorise le Maire à signer tout acte ou tout autre document relatif à ces autorisations de programme.

9 - <u>BUDGET PRINCIPAL 2023 - MODIFICATION DES MODALITÉS D'AMORTISSEMENT DES</u> IMMOBILISATIONS

Le Conseil municipal accepte l'amortissement des bien immobilisés sur les budgets soumis au référentiel budgétaire et comptable M57.

10 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FRÈRES PICHETTE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Les Frères Pichette.

11 - <u>BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL NOTZ VERNUSSE</u> TRANCHE 1 DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Notz-Vermusse – Tranche 1.

12 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Les Fontaines.

13 - <u>BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NÔTRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX</u>

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Le Nôtre.

14 BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL CHAMBON (CAMILLE CLAUDEL) DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Chambon (Camille Claudel).

15 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL BITRAY TRANCHE 1 (LOUISE DUPIN) DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Bitray – Tranche 1 (Louise Dupin).

16 - <u>BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL BITRAY TRANCHE 2</u> (<u>LOUIS STUDER/GUÉ DES DAMES</u>) DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Bitray – Tranche 2 (Louis Studer/Gué des dames).

17 - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL ZULMA CARRAUD DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Zulma Carraud.

18 - <u>BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL SAINT JEAN BOSCO DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX</u>

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement communal Saint Jean de Bosco.

19 - TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES 2023

Le Conseil municipal approuve la liste des tarifs 2023 et autorise leur mise en application à compter du 1^{er} janvier 2023.

20 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FOURRIÈRE MUNICIPALE POUR LES ANIMAUX ERRANTS AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE L'INDRE

Le Conseil municipal approuve la nouvelle convention entre la Ville de Châteauroux et la S.P.A. de l'Indre et autorise le Maire.

21 - ÉTAT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal approuve l'état des indemnités des élus siégeant au Conseil municipal.

22 - <u>INSTAURATION INDEMNITÉ POUR TRAVAIL DOMINICAL RÉGULIER DES PERSONNELS DE LA</u> FILIÈRE CULTURELLE

Le Conseil municipal accorde aux agents titulaires et stagiaires relevant du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine, ainsi que les agents contractuels du même cadre d'emploi recrutés sur un emploi permanent, une indemnité pour travail dominical régulier.

23 - RIFSEEP: MODIFICATION DES MONTANTS PLAFONDS

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

24 - PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA COTISATION PRÉVOYANCE

Le Conseil municipal valide la participation pour la cotisation prévoyance.

25 - PERSONNEL COMMUNAL: TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

Le Conseil municipal adopte le tableau des effectifs du personnel communal au titre de l'année 2023.

26 - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ASSISTANTS MATERNELS

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à mettre en application le nouveau règlement intérieur des assistantes maternelles à compter du 1er janvier 2023.

27 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AU PORT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE AU PERSONNEL TITULAIRE, STAGIAIRE, CONTRACTUEL DE DROIT PRIVÉ ET SAISONNIER

Le Conseil municipal approuve la mise à jour du règlement intérieur relatif au port de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle et son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

28 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS À LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de moyens à la Caisse des écoles et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

29 - <u>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX</u> À LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel de la commune de Châteauroux à la Caisse des écoles.

30 - <u>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À L'EPIC CHÂTEAUROUX EVENTS</u>

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel de la ville de Châteauroux à l'EPIC Châteauroux Events.

31 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel de la ville de Châteauroux au Centre Communal d'Action Sociale.

32 - CONVENTION LIANT LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE, LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention.

33 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel de la ville de Châteauroux à la communauté d'agglomération Châteauroux métropole pour l'année 2023.

- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PATRIMOINE ET DE MOBILIER DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX AU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE CHÂTEAUROUX (SYTOM) POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de patrimoine et de mobilier de la commune de Châteauroux au syndicat mixte de traitement des ordures ménagères de la région de Châteauroux (SYTOM) pour l'année 2023.

35 - SUBVENTIONS AVEC CONVENTIONS À SIGNER (SPORTS)

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2023, aux associations listées ci-dessous les montants de subvention de fonctionnement suivants :

- Association Sportive et Culturelle de l'Etoile de Châteauroux : 11 450 € (montant de 12 312 € en 2022) ;
- Association Judo Châteauroux (A.J.C.): 13 575 € (montant de 14 108 € en 2022);
- Nautic Club Castelroussin (N.C.C.): 16 600 € (montant de 17 841 € en 2022);
- La Berrichonne Athlétic Club (L.B.C.A.C.): 18 080 € (montant de 18 000 € en 2022);
- Triathlon Club Châteauroux Métropole 36 (T.C.C.M. 36) : 21 750 € (montant de 23 368 € en 2022) ;
- Entente Grands Champs Touvent (E.G.C.T.): 23 900 € (montant de 25 650 € en 2022);
- Châteauroux Tennis Club 36 (C.T.C. 36) : 30 100 € (montant de 32 300 € en 2022) ;
- Rugby Athlétique Club Castelroussin (R.A.C.C.): 66 750 € (montant de 71 725 € en 2022);
- ASPTT Omnisports 36 (A.S.P.T.T. 36): 73 550 € (montant de 79 005 € en 2022).

Le Conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

36 - FONDS SPORTIF : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
Association Sportive et Culturelle Etoile Châteauroux	8/10/22	Tournoi national de billard « Ville de Châteauroux »	860	400	400
ASPTT Châteauroux Métropole 36 Omnisports	31/10/22	Course pédestre festive de nuit « Foli'Ween »	8 700	2 500	500
Ecurie Terre du Berry	1-2/10/22	Manche de championnat de France de Folcar et 2CV cross	30 600	3 500	2 000
La Berrichonne Châteauroux Athlétic Club	19/02/23	Demi-finale du championnat de France de cross-country	40 500	15 000	3 050 (avance)
Mondol Kheila Châteauroux Muay Thaï	22/10/22	Gala de boxe « MK Muaythaï Fight 5 »		3 000	1 300
				TOTAL :	7 250

Le Conseil municipal affecte la somme de 7 250 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessus.

37 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BERRICHONNE FOOTBALL

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2023 une subvention de fonctionnement de 281 105 € à l'association la Berrichonne Football.

38 - <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT À L'ESPOIR CLUB</u> LAÏQUE SAINT CHRISTOPHE

Le Conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle compensatoire des charges locatives à l'Espoir Club Laïque Saint-Christophe pour un montant de 838,35 €.

39 - <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT À L'UNION CYCLISTE DE CHÂTEAUROUX</u>

Le Conseil municipal affecte une subvention exceptionnelle de 3 600€ à cette association.

40 - <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS D'ANIMATION RÉALISÉES PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS CASTELROUSSINE</u>

Le Conseil municipal affecte une somme de deux mille deux cent cinquante euros (2 250 €) selon la répartition figurant au tableau ci-dessous.

Association	Activité	Budget de l'action	Subvention demandée	Proposition de subvention
Cercle Haltérophilie de Châteauroux	Initiation à l'haltérophilie	410 €	300€	250 €
Club Orientation 36	Initiation course d'orientation	2250 €	1500 €	500 €
Piranhas Châteauroux	Initiation roller hockey	1500 €	1000 €	700 €
Canoé Kayak Club de Châteauroux	Initiation canoé	2660 €	2660 €	800 €
			Total	2 250 €

41 - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'INDRE - MANAGER DU COMMERCE - ANNÉE 2023

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2023, une subvention de 30 000 € à la CCI de l'Indre en faveur de la promotion et du développement du commerce au sein de l'agglomération Châteauroux Métropole et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

42 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES BOUTIQUES DE CHÂTEAUROUX" - ANNÉE 2023

Le Conseil municipal approuve la convention relative au concours de l'association « Les Boutiques de Châteauroux » à hauteur de 9 500 € en faveur de la promotion et du développement du commerce de Châteauroux pour 2023 et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

43 - DÉROGATION À LA FERMETURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil municipal émet un avis favorable afin de porter à douze le nombre de dimanches pour lesquels il peut être dérogé au repos dominical (douze pour les concessions automobiles) et valide les dates précitées pour 2023.

44 - SUBVENTION 2023 POUR L'ASSOCIATION FESTIVAL DE LA VOIX

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2023, une subvention de 16 500 € à l'association Festival de la Voix et autorise le Maire.

45 - SUBVENTION 2023 POUR L'ASSOCIATION LES LISZTOMANIAS

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2023, une subvention de 50 000 € à l'association Lisztomanias.

46 - <u>SUBVENTION 2023 À L'ASSOCIATION A.G.E.C.</u> (ASSOCIATION DE GESTION DES ESPACES CULTURELS)

Le Conseil Municipal accorde pour l'année 2023, une subvention de 1 670 000 € à l'Association pour la Gestion des Espaces Culturels (A.G.E.C

47 - SUBVENTION 2023 À L'ASSOCIATION MUSIQUE MUNICIPALE

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2023, une subvention de 30 050 € à la Musique Municipale.

48 - SUBVENTION 2023 À L'ASSOCIATION F.O.L. DE L'INDRE

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2023, une subvention de 3 800 € à l'association F.O.L. et autorise le Maire.

49 - SUBVENTION 2023 À L'ASSOCIATION D.A.R.C.

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2023, une subvention de 320 531 € à l'association DARC.

50 - SUBVENTION 2023 À L'ASSOCTION M.L.C. BELLE ISLE

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2023, une subvention de 211 500 € à l'association Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle.

- RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT 51 DÉPARTEMENTAL DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal adopte le projet d'établissement du Conservatoire.

52 - EPIC CHÂTEAUROUX EVENTS: RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités de l'EPIC Châteauroux Events au titre de l'année 2021.

53 - ADHÉSION AU CENTRE DU BÉNÉVOLAT DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville de Châteauroux à l'association « Le centre du bénévolat de Châteauroux »

54 - CONVENTION PARTENARIALE AVEC L'UDAF DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "LIRE ET FAIRE LIRE"

Le Conseil municipal approuve la convention de la Ville de Châteauroux avec l'UDAF.

55 - FERMETURE DU GROUPE SCOLAIRE BUFFON

Le Conseil municipal approuve la fermeture, le 7 juillet 2023, et la désaffectation des écoles maternelle et élémentaire Buffon.

56 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DE L'INSTITUT DU FOOTBALL RÉGIONAL (I.F.R.) À L'OFFICE MUNICIPAL DE RESTAURATION DE TOUVENT

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention relative à la restauration des élèves de l'Institut du Football Régional à l'office municipal de restauration de Touvent.

57 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE DE REPAS À L'ASSOCIATION "SOLIDARITÉ ACCUEIL" PAR LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention relative à la fourniture de repas à l'association Solidarité Accueil.

- CONVENTION DÉTERMINANT LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN ÉCOLE MATERNELLE POUR LES ENFANTS POLYHANDICAPÉS DE L'ASSOCIATION ADAPEI DE L'INDRE AU SEIN DE L'ÉCOLE MATERNELLE MARTIN LUTHER KING LES 4 VENTS DE CHÂTEAUROUX.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'ADAPEI 36.

59 - CONVENTION RELATIVE AU PARTENARIAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention relative au partenariat dans le cadre du dispositif Passeurs d'images.

60 - MISE À JOUR DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE ET LE SYTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUROUX POUR LA MISE EN PLACE, LE FINANCEMENT, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE CONTENEURS À VERRE ENTERRÉS

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Communauté Châteauroux Métropole et le SYTOM de la Région de Châteauroux, à signer les annexes, mises à jour annuellement et faisant étant de la liste des dispositifs concernés, à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

- <u>DÉNOMINATION D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT "LOTISSEMENT LOUIS STRUDER" ET</u>
61 "LOTISSEMENT DU GUÉ DE LA DAME", QUARTIER BITRAY

Le Conseil municipal accepte les dénominations proposées.

9

62 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'INDRE POUR 2021

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021 du Syndicat.

63 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BROCANTE DES MARINS POUR L'ANNÉE 2021

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la brocante des Marins pour l'année 2021.

64 - <u>ACQUISITION FONCIÈRE RUE DE CHAMBON - CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GIREUGNE SAINT-DENIS</u>

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'une emprise foncière totale d'environ 29 522 m²

65 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE 2022

Le Conseil municipal approuve la longueur de la voirie communale 2022 (209 570 mètres linéaires).

66 - <u>ACQUISITION FONCIÈRE CHAPELLE SAINT DENIS - CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GIREUGNE SAINT-DENIS</u>

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'un ensemble immobilier à réhabiliter implanté sur un terrain d'environ 9000 m² cadastré AT 179 partie et AT 486, situé rue du 3^{ème} RAC à Châteauroux.

67 - OPÉRATION FAÇADES : NOUVELLES CONDITIONS 2023

Le Conseil municipal approuve les nouvelles modalités d'attribution de l'aide façades et les modifications apportées au règlement de l'aide façades.

68 - <u>AIDE À LA CRÉATION ET À LA RÉNOVATION DES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES AU SEIN DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : MODIFICATION N° 2 DU RÈGLEMENT</u>

Le Conseil municipal approuve la version modifiée n° 2 du règlement d'attribution de l'aide à la création et à la rénovation des devantures et enseignes commerciales.

69 - <u>VŒU RELATIF AUX ILLUMINATIONS DE NOËL PROPOSÉ PAR MYLÈNE WUNSCH POUR LE COMPTE DU RASSEMBLEMENT NATIONAL</u>

Le Conseil municipal rejette le vœu.

70 - QUESTION ÉCRITE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ PROPOSÉE PAR MYLÈNE WUNSCH POUR LE COMPTE DU RASSEMBLEMENT NATIONAL

Le Conseil municipal prend acte de la question écrite.

